



Commune de
SOULTZ-SOUS-FORÊTS
HOHWILLER

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

Soultz-sous-Forêts, le 3 février 2026.

**ARRETE DU MAIRE N° 4/2026
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,
- VU la demande de l'entreprise KMZ Construction pour le compte d'Orange en date du 23 janvier 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de l'Ecole à Hohwiller,

A R R E T E :

Article 1^{er} : En raison de travaux d'enrobé pour le compte d'Orange, la chaussée sera rétrécie dans la rue de l'Ecole à Hohwiller, à partir du lundi 9 février 2026 jusqu'à la fin des travaux.

Le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules seront interdits sur toute la longueur du chantier.

Article 2 : Toutes les dispositions seront prises pour laisser un passage pour la circulation piétonne dans la rue.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise KMZ Construction de Tomblaine, qui veillera à assurer la sécurité sur le chantier.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Entreprise KMZ Construction,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :